



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8519^e séance

Mardi 30 avril 2019, à 10 h 55

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen.	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Sabelo
	Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Elé Ela
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Albanai
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Trullols Yabra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2019/319)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2019/319)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à faire un exposé à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et M. Parfait Onanga-Anyanga, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/319, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et son appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/319) dont est saisi le Conseil. Je ferai aussi aux membres du Conseil le point sur les faits récents survenus depuis sa publication.

Malgré des incidents de violence sporadiques, la situation à Abyei est demeurée en général calme et stable. Cela atteste des efforts que les deux communautés ngok dinka et misseriya déploient pour préserver la paix dans la région. À cet égard, je voudrais souligner que c'est la première saison migratoire depuis 2015 où la situation n'a pas nécessité l'application de la ligne de désengagement, qui, je le rappelle, a été instaurée par la FISNUA pour prévenir les violences intercommunautaires à grande échelle lors de la migration annuelle des Misseriya et de leur bétail à travers la zone d'Abyei. Cette situation a

été rendue possible grâce à la volonté des communautés d'engager le dialogue pour désamorcer les tensions, ainsi qu'à la collaboration active de la FISNUA avec les communautés et à sa présence militaire robuste, en particulier le long des zones de tensions possibles. Dans le même temps, il n'y a malheureusement pas eu de progrès tangibles dans la poursuite du dialogue politique entre le Soudan et le Soudan du Sud sur la question d'Abyei depuis les consultations du Conseil sur la question. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni depuis novembre 2017.

Je voudrais maintenant en venir au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Je salue l'adoption de la résolution 2465 (2019) renouvelant l'appui de la FISNUA au Mécanisme. Des progrès notables ont été faits par les parties concernant cinq des sept objectifs énoncés dans la résolution 2438 (2018). Les parties ont maintenu leur autorisation permanente à toutes les patrouilles de la FISNUA. Deux bases d'opérations ont été établies dans la zone des 14 miles de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée durant la période considérée, à la suite d'intenses activités de sensibilisation entreprises par les autorités locales sud-soudanaise pour dissiper les craintes des communautés frontalières dans la zone.

Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est réuni en sessions ordinaires en octobre 2018 et en mars 2019, ce qui signifie que ces réunions ne se sont pas tenues sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, comme ce fut le cas auparavant. Cela atteste de l'amélioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Les discussions sur la démarcation de la frontière ont nettement progressé, les parties ayant décidé de délimiter les sections convenues de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Malheureusement, aucun progrès n'a été fait concernant la vérification des couloirs de passage de la frontière ou l'établissement de bureaux des douanes et des migrations. En outre, le redéploiement des forces à l'extérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée demeure un défi.

En décembre de l'année dernière, la base d'opérations de Tichwin a noté la réinstallation des soldats dans un camp relevant de sa responsabilité et leur remplacement par des membres de la police soudanaise, tandis que les bases d'opérations de Safaha/Kiir Adem et de Soumaya/Wierayen établies dans la zone des 14 miles ont continué d'observer une présence militaire sud-soudanaise.

Je voudrais maintenant parler des difficultés opérationnelles rencontrées par la FISNUA. En ce qui concerne l'évolution de la situation au Soudan, il n'y a eu jusqu'à présent aucun effet négatif visible sur les opérations de la FISNUA. Il est trop tôt pour dire si ceci donnerait des possibilités de régler le différend concernant Abyei. La mission reste en contact avec les interlocuteurs au niveau professionnel afin d'assurer la continuité des opérations. Toutefois, la mission et le Siège restent vigilants et attentifs à tout ce qui pourrait entraver la mise en œuvre du mandat.

Pour ce qui est de la demande faite par le Conseil dans la résolution 2445 (2018) de reconfigurer la FISNUA, en particulier de réduire les contingents et d'accroître le nombre de policiers, le processus accuse du retard. Il avait été prévu, durant la première phase, de rapatrier 360 militaires avant le 15 mars. Cela n'a pas encore eu lieu du fait notamment de l'accident d'hélicoptère qui s'est produit le 9 février et du manque de moyens aériens qui en a résulté, ainsi que de la situation actuelle au Soudan. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux soldats de la paix éthiopiens qui ont perdu la vie dans ce tragique accident. Il est prévu que le processus de rapatriement commence le 12 mai pour se terminer en une semaine. Pour ce qui est de l'augmentation du personnel de police, tandis que la sélection des policiers et d'une unité de police constituée a été achevée, la délivrance par le Gouvernement soudanais des 130 visas nécessaires à leur déploiement est toujours attendue. Cela affecte particulièrement l'équipe jordanienne qui doit effectuer une mission de reconnaissance technique à Abyei avant le déploiement de l'unité de police constituée de ce pays.

La criminalité restant le plus gros problème dans la zone d'Abyei, je demande au Conseil d'exhorter les parties à prendre des mesures supplémentaires pour régler les problèmes d'ordre public. Je voudrais mettre à profit cette réunion pour exhorter le Soudan à délivrer rapidement les visas et à faciliter le déploiement des policiers de la FISNUA. Dans le même ordre d'idées, j'exhorte le Soudan du Sud à aller de l'avant dans la planification conjointe de la création du Service de police d'Abyei.

En outre, conformément à la demande faite dans la résolution 2445 (2018), le rapport dont le Conseil est saisi propose de renforcer la composante civile de la FISNUA pour qu'elle puisse appuyer le processus politique. La composante civile permettrait à la mission d'aider les parties, le Groupe de mise en œuvre de haut

niveau de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine à apporter des solutions *ad hoc*. Cette légère reconfiguration du rôle de la mission est nécessaire pour faire face aux réalités sur le terrain. Ce soutien proposé est particulièrement pertinent étant donné les difficultés intérieures auxquelles font face les deux pays. Il faut éviter que le différend entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet d'Abyei et de la région frontalière ne devienne un autre conflit gelé, et il faut préserver les résultats obtenus par la FISNUA.

La FISNUA continue de jouer un rôle de stabilisation dans la zone d'Abyei et le long de la région frontalière. Mais tout ce que peut faire la mission, c'est créer un environnement propice pour les parties, dont les propres efforts restent essentiels pour aller de l'avant. Je suis encouragé par le fait que les relations entre les deux pays se soient beaucoup améliorées durant l'année écoulée, comme en témoignent l'aide apportée par le Soudan à la conclusion de l'accord de paix revitalisé entre les parties sud-soudanaises et que la reprise des opérations pétrolières conjointes. Le Soudan et le Soudan du Sud doivent poursuivre sur cette voie positive et renforcer leur coopération afin d'aller de l'avant dans le règlement de leurs différends.

Pour terminer, je voudrais réitérer qu'il est impératif que les résultats obtenus par la FISNUA et par les communautés d'Abyei soient préservés et utilisés pour avancer vers un règlement politique des problèmes frontaliers entre le Soudan et le Soudan du Sud. Je demande au Conseil de sécurité de continuer d'appuyer les recommandations du Secrétaire général, tel que souligné dans le rapport dont le Conseil est saisi, de poursuivre la reconfiguration de la Mission et de proroger son mandat pour une nouvelle période de six mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre excellente présidence du Conseil pendant ce mois d'avril qui s'achève, et de vous remercier pour l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité pour la première fois sur la mise en œuvre de la résolution 2046 (2012), relative aux questions pendantes entre le Soudan du Sud et le Soudan d'une part et,

d'autre part, dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu.

J'aimerais d'emblée remercier les autorités nationales et les représentants des États de la Corne de l'Afrique pour leur accueil chaleureux. Je suis aussi reconnaissant à l'Union africaine et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement avec lesquelles j'entends poursuivre le partenariat stratégique entre nos deux institutions, en bénéficiant du plein appui du Conseil et de tous les acteurs présents dans la région, notamment les pays du Golfe et ceux de la mer Rouge.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Soudan et le Soudan du Sud sont tous les deux à la croisée des chemins, avec les processus politiques critiques en cours, les difficultés liées à la mise en œuvre effective de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et les incertitudes nées des changements politiques sensibles qui ont lieu au Soudan. En effet, depuis l'exposé présenté par mon prédécesseur en octobre 2018, le Soudan a connu de profonds changements à la suite des manifestations qui ont commencé en décembre 2018 et qui ont abouti à la destitution du Président Al-Bashir le 11 avril. Le Soudan est maintenant en pleine réflexion, les parties prenantes soudanaises devant encore s'entendre sur les arrangements transitionnels et institutionnels. La situation actuelle du Soudan n'empêche pas une consolidation de la récente amélioration des relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud. Toutefois, les nouvelles autorités soudanaises pourraient avoir besoin d'un peu de temps avant de se réengager activement dans ces relations bilatérales, notamment concernant la frontière, les deux zones et Abyei.

Les améliorations enregistrées dans les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud doivent être préservées. Au cours de la période considérée, ces améliorations ont été rendues possibles notamment grâce l'aide apportée par le Gouvernement soudanais à la conclusion de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud en septembre 2018, et à sa mise en œuvre par la suite. En retour, le Président Kiir a accepté la demande du Président Al-Bashir d'aider au règlement du conflit entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N). Depuis lors, Djouba a accueilli des réunions du MPLS-N, initialement pour aider à unifier les différentes factions du Mouvement. Après l'éclatement des troubles au Soudan en décembre dernier, les

pourparlers entre les factions ont été suspendues et aucune date n'a été arrêtée pour leur reprise.

Avec la destitution du Président Al-Bashir, il est à craindre que l'absence de l'un des principaux garants de l'Accord de paix revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan au Sud se répercute négativement sur sa mise en œuvre. Il semble également qu'il soit à craindre que les efforts de paix menés dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu puissent être affectés. Compte tenu de ces préoccupations, les deux pays doivent être encouragés à poursuivre sur la bonne voie. Le Soudan doit continuer d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé, et le Soudan du Sud doit continuer de jouer un rôle constructif dans le règlement des conflits au Soudan.

Parmi les progrès notables accomplis par les deux parties pendant la période considérée, l'on compte notamment l'intensification de la coopération bilatérale dans le secteur pétrolier après que le Soudan a aidé le Soudan du Sud à reprendre la production de pétrole dans ses champs pétrolifères du sud, dans la région du Haut-Nil. Il en a résulté une augmentation de la production pétrolière. Dans le même ordre d'idées, les deux pays se sont mis d'accord pour que le Soudan aide le Soudan du Sud à reprendre la production pétrolière dans les champs pétrolifères du nord de la même région. La production, qui doit en principe reprendre fin avril, devrait permettre de produire 70 000 barils supplémentaires par jour. Le Ministre du pétrole du Soudan du Sud a annoncé que les troubles au Soudan n'avaient pas eu de conséquences sur le secteur pétrolier de son pays.

Le Soudan et le Soudan du Sud ont continué de collaborer sur des questions bilatérales de sécurité, bien qu'ils n'aient guère progressé concernant le statut final d'Abyei. Les deux pays se sont plutôt concentrés sur d'autres questions bilatérales qui leur semblaient plus urgentes. Nous sommes face à une situation de statu quo *de facto*. En l'absence d'une administration conjointe et de progrès sur le statut final d'Abyei, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei demeure essentielle pour la prévention et le règlement des conflits intercommunautaires et pour la réduction des tensions relatives à Abyei.

Dans les semaines à venir, j'ai l'intention d'encourager les autorités de Khartoum et de Djouba à mettre à profit les progrès réalisés pour réexaminer la question d'Abyei, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des arrangements provisoires pour

l'administration d'Abyei et sur l'ouverture d'un dialogue sur son statut final.

J'en viens maintenant au conflit en cours dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu et au processus mené par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Alors que le MPLS-N a publié, en décembre 2018, une déclaration appuyant le mouvement de protestation, ses dirigeants restent prudents quant à la prise de pouvoir militaire et à ce qu'ils considèrent être un processus centré sur Khartoum. Pourtant, la transition politique au Soudan pourrait permettre de mettre en place de nouvelles institutions plus à même de s'attaquer aux causes profondes des conflits soudanais.

Immédiatement après la destitution du Président Al-Bashir, le Conseil militaire de transition a proclamé un cessez-le-feu unilatéral d'une durée indéterminée sur tout le territoire soudanais. De même, le MPLS-N a décrété un cessez-le-feu jusqu'au 31 juillet dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu. Le Conseil militaire de transition a également appelé les groupes armés à se joindre à la transition politique. Les signataires de la Déclaration de la liberté et du changement, dont font partie les forces politiques à l'origine du mouvement de protestation, ont souligné qu'une fois établi, le Gouvernement de transition devrait s'employer en priorité à régler les conflits au Soudan.

Au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été enregistré concernant le règlement du conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu, en dépit des efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Du 9 au 12 décembre derniers, le Groupe a convoqué à une réunion les signataires de l'Accord de 2016 relatif à la feuille de route. Alors que le Groupe avait initialement prévu de débattre avec les signataires de la participation éventuelle des partis d'opposition à la rédaction de la Constitution et aux élections prévues en 2020, ces débats n'ont pas eu lieu. Trois signataires de la feuille de route – le Parti de l'Oumma, le Mouvement pour la justice et l'égalité et la faction Minni Minawi du Mouvement de libération du Soudan – ont insisté pour que les groupes non signataires participent à la réunion, au motif qu'ils représentent la coalition Appel du Soudan, et non leurs organisations respectives.

La délégation du MPLS-N a refusé de s'entretenir avec les représentants du Gouvernement soudanais au sujet de l'éventuelle participation du Mouvement au dialogue constitutionnel. Le MPLS-N a déclaré qu'il

n'était pas prêt à dialoguer avec les responsables du Gouvernement sur cette question à moins que Khartoum n'accède à sa demande tendant à ce que le dialogue constitutionnel se tienne en dehors du Soudan – demande qui a été rejetée par le Gouvernement soudanais de l'époque. Le MPLS-N a réaffirmé que le processus de négociation sur les deux zones devait commencer par des pourparlers politiques suivis de mesures de sécurité, puis d'un cessez-le-feu permanent.

Le chef du MPLS-N continue d'affirmer que le peuple représenté par son organisation a le droit de bénéficier de l'Accord de paix global négocié pour le Soudan du Sud, ce qui est inconcevable pour le précédent Gouvernement soudanais. Cela signifie que trois sujets majeurs de discordes doivent encore être abordés lors des prochaines négociations entre le MPLS-N et les nouvelles autorités soudanaises, notamment la question de savoir si le MPLS-N peut revendiquer le droit à l'autodétermination dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu, la mesure dans laquelle l'application de la loi islamique peut être suspendue dans ces régions, et la possibilité pour le MPLS-N de maintenir ses forces armées au lendemain du conflit. Si la place de la loi islamique dans le système politique soudanais peut être réexaminée dans le cadre de la transition politique en cours, la volonté des nouvelles autorités de Khartoum de s'écarter de la position de leurs prédécesseurs concernant l'autodétermination et l'unité des forces armées reste à confirmer.

Pour conclure, je tiens à dire que la transition politique au Soudan peut être l'occasion de redéfinir les relations entre le centre et la périphérie de sorte à mettre fin à la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, religieuse et territoriale. En s'appuyant sur la cessation unilatérale des hostilités déclarée par les autorités soudanaises et le MPLS-N, et en étroite coordination avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, nous encouragerons les parties à participer au règlement des conflits au Soudan sur la base d'un nouveau système politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga pour son exposé.

Je pense que mes collègues autour de cette table conviendront qu'il s'agit d'un des conflits les plus complexes que nous ayons eu à suivre.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration. Dans ce contexte, je voudrais appeler l'attention des membres du

Conseil sur notre sablier, qui a été rempli de sable frais pour le dernier jour de notre présidence. Nous espérons qu'il incitera les membres à respecter le temps de parole, qui est désormais limité à cinq minutes et demie.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint et l'Envoyé spécial pour leurs exposés. Les États-Unis félicitent M. Onanga-Anyanga pour sa contribution, et se réjouissent à la perspective de travailler avec lui.

Les États-Unis sont heureux de constater que dans son dernier rapport sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Secrétaire général a indiqué que la situation de sécurité demeurait en général calme à Abyei. Nous nous félicitons de la croissance économique, notamment de la coopération aux fins de l'exploitation des ressources pétrolières dans la région frontalière, et nous nous réjouissons que les populations locales s'engagent à préserver la paix.

Les États-Unis voudraient remercier tout particulièrement l'Éthiopie pour ses contributions à la FISNUA. Sans l'aide de l'Éthiopie, il n'aurait pas été possible de faire progresser la situation à Abyei.

Alors que la situation politique à Khartoum et à Djouba reste instable, l'amélioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et la stabilisation des conditions de sécurité indiquent que ces deux pays ont tout à gagner à mettre à profit leurs intérêts communs le long de la frontière qui les sépare, et à oeuvrer ensemble au règlement de leurs différends frontaliers. Bien que nous félicitons l'Union africaine (UA) pour son engagement et son appui en vue du règlement des différends frontaliers qui subsistent, nous constatons que le Conseil n'a pas été informé des derniers efforts déployés par l'Union africaine, malgré les multiples demandes adressées au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Il est essentiel que l'UA s'engage durablement, sur le plan politique, au sujet des différends frontaliers existant entre le Soudan et le Soudan du Sud pour veiller à ce que les deux pays maintiennent leurs échanges et restent déterminés à résoudre ces questions. Tirer parti des évolutions récentes pour régler les différends frontaliers à ce stade favoriserait la stabilité dans la région et pourrait être une victoire facile pour l'UA et les nouveaux gouvernements de Djouba et Khartoum.

En novembre 2018, le Conseil de sécurité a convenu à l'unanimité que l'amélioration des conditions de sécurité à Abyei nécessitait d'ajuster le mandat de

la FISNUA (voir S/PV.8400). Les États-Unis déplorent que la réduction des contingents et l'augmentation des effectifs de police, qui ont été décidées par le Conseil et les parties, n'aient pas encore été effectives. Nous demandons au Soudan de délivrer sans tarder des visas aux nouveaux membres de la police des Nations Unies, et nous appelons l'Éthiopie à retirer ses soldats de la paix, conformément au mandat actuel.

Dans le prolongement de l'initiative du Secrétaire général de recommander la reconfiguration de la FISNUA en vue du prochain renouvellement de son mandat, les États-Unis sont favorables à la poursuite des efforts engagés par le Conseil à l'automne 2018.

Premièrement, les États-Unis demandent une réduction raisonnable du personnel en tenue de la FISNUA. L'amélioration des conditions de sécurité et l'évolution positive des relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud doivent se refléter dans les effectifs et la composition de la FISNUA.

Deuxièmement, les États-Unis appellent à l'augmentation du nombre de policiers par rapport aux contingents de la FISNUA. Comme le Secrétaire général l'a fait observer, une réorientation vers une mission de type policier est nécessaire pour faire en sorte que la FISNUA continue de jouer son rôle premier dans la protection des civils et la réduction des menaces essentiellement criminelles.

Troisièmement, les États-Unis demandent que la FISNUA soit dotée d'une composante civile. Cette composante civile pourrait faciliter davantage le dialogue entre les parties afin de créer des conditions propices à un règlement politique. Ces changements recommandés permettraient de reconfigurer à bon escient la FISNUA de sorte qu'elle soit en phase avec la situation politique et les conditions de sécurité sur le terrain.

Enfin, en ce qui concerne les rapports du Secrétariat sur l'efficacité de la FISNUA, les États-Unis demandent que la qualité et la quantité des informations fournies au Conseil soient accrues, conformément à la résolution 2436 (2018), qui demande à toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies d'établir des rapports clairs, détaillés et normalisés.

En conclusion, les États-Unis demeurent attachés à la paix et à la sécurité à Abyei et dans la région, et attendent avec intérêt de travailler avec le Conseil et les parties pour faire en sorte que la FISNUA soit adaptée à la situation politique et aux conditions de sécurité actuelles.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour leurs exposés.

Je me concentrerai aujourd'hui sur trois points : la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), l'évolution de la mission et la marche à suivre.

Nous félicitons la FISNUA pour le rôle stabilisateur qu'elle joue à Abyei. Le Conseil de sécurité doit donc concentrer son attention sur la région d'Abyei afin de la protéger de tout facteur extérieur d'instabilité. Nous sommes préoccupés par la référence faite par le Secrétaire général, dans son rapport (S/2019/319), à la présence d'éléments militaires extérieurs à la région, qui démontre la nécessité d'accélérer la création du Service de police d'Abyei. Nous espérons que les deux pays continueront de tenir régulièrement des réunions au sein du Comité mixte de contrôle d'Abyei, et d'appliquer les critères énoncés dans les résolutions 2445 (2018) et 2465 (2019).

Nous nous félicitons de la présence parmi nous aujourd'hui de l'Envoyé spécial, M. Onanga-Anyanga. Nous sommes prêts à coopérer avec lui pour consolider la paix et la stabilité dans toute la Corne de l'Afrique, qui est une région cruciale pour les pays arabes et leurs voisins stratégiques.

Nous nous félicitons également du rôle central que joue la FISNUA à Abyei, et nous prenons note des recommandations du Secrétaire général figurant dans le rapport dont nous sommes saisis. Nous soulignons notre appui à la mission et à ses responsables, et demandons que leur travail soit facilité. Nous appelons également à renforcer la mission progressivement et avec prudence afin qu'elle puisse maintenir la sécurité et instaurer la paix à Abyei.

Nous nous réjouissons que la résolution 2445 (2018) portant sur la réduction du personnel militaire de la mission soit appliquée et que la Jordanie ait été choisie comme pays fournissant en personnel l'unité de police consituée. Nous espérons que l'unité commencera ses activités à Abyei dans les plus brefs délais.

Nous réaffirmons également que les membres du Conseil doivent s'accorder pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport avant de les faire figurer dans un projet de résolution sur le mandat de la mission. Nous sommes reconnaissants à la délégation des États-Unis, en tant que rédacteur, d'avoir collaboré

avec toutes les parties et recherché un consensus sur le renouvellement du mandat.

Nous sommes tout à fait conscients que le Soudan et le Soudan du Sud traversent actuellement une période difficile, que leur situation est particulière et que le calendrier établi est serré. Par conséquent, nous pensons que le Conseil ne doit exercer aucune pression sur l'un ou l'autre pays. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les deux pays aux fins de la réalisation des objectifs relatifs à la démarcation de la frontière. Nous attendons avec intérêt l'application des accords bilatéraux restants afin de mettre en place toutes les institutions compétentes à Abyei et de soutenir sa population, tout en apaisant les conflits et les tensions.

Nous réaffirmons notre position selon laquelle toute nouvelle mesure doit être prise en consultation avec les parties afin d'obtenir leur consentement. Il s'agit d'un des trois principes du maintien de la paix. Nous devons examiner la situation interne des deux pays en adoptant un projet de résolution qui définisse un mandat applicable dans les circonstances actuelles.

Pour conclure, le Koweït se déclare prêt à coopérer avec le Soudan, le Soudan du Sud, les membres du Conseil et le Secrétariat pour résoudre définitivement la situation à Abyei.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé important. Ma délégation voudrait également féliciter M. Parfait Onanga-Anyanga pour sa nomination en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique. Nous le remercions pour son exposé éclairant et l'encourageons à continuer de collaborer avec toutes les parties. Dans mon intervention d'aujourd'hui, je m'attacherai à transmettre trois messages clefs.

Premièrement, la présence de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) demeure essentielle à la stabilité à Abyei et le long de la frontière qui sépare le Soudan et le Soudan du Sud. L'Indonésie se réjouit que la situation en matière de sécurité à Abyei demeure en général calme, à l'exception des violences sporadiques, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (S/2019/319). Ma délégation attache une grande importance aux efforts que déploie actuellement la FISNUA pour faciliter le dialogue, la médiation et le renforcement de la confiance entre les communautés à Abyei. En effet, l'amélioration des relations intercommunautaires a abouti à la création

du marché commun d'Amiet, qui est devenu un centre économique dynamique et offre des possibilités de coexistence pacifique entre les différentes communautés à Abyei. L'Indonésie salue également le rôle important de la composante Police de la FISNUA dans le renforcement de l'ordre public, notamment en renforçant les capacités des comités locaux de protection face à la hausse de la criminalité et en l'absence d'une force de police à Abyei.

Plus tôt ce mois-ci, notre ambassadeur à Khartoum s'est rendu à Abyei, où il a pu constater les fruits du travail de la FISNUA. De même, ma délégation salue l'appui de la FISNUA au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui est un outil important pour maintenir la stabilité dans la région frontalière. Nous constatons avec satisfaction une nette amélioration de la mise en œuvre du Mécanisme par rapport aux années précédentes, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous devons continuer d'encourager vivement le Soudan et le Soudan du Sud à régler les questions en suspens. Ma délégation déplore qu'il n'y ait guère eu de progrès dans l'application de l'Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, notamment en ce qui concerne la création d'institutions intérimaires mixtes. S'agissant du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, l'Indonésie note également l'absence de progrès sur des questions critiques, notamment en ce qui concerne le retrait complet des forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la création de bureaux de douane et d'immigration. Nous attendons toujours que des réunions soient régulièrement tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Le Soudan et le Soudan du Sud doivent tirer parti de la stabilité générée par la présence de la FISNUA, ainsi que de l'amélioration sensible de leurs relations bilatérales, pour régler les problèmes relatifs à Abyei et aux frontières. La communauté internationale doit appuyer le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans son dialogue avec les deux pays, afin que les parties s'acquittent rapidement des obligations qui leur incombent au titre de l'Accord de coopération de 2012.

Cela m'amène à mon troisième point. Nous sommes conscients de l'évolution de l'environnement opérationnel de la FISNUA depuis sa création en 2011. Nous ne devons pas non plus perdre de vue les défis

nombreux et complexes que le Soudan et le Soudan du Sud doivent actuellement relever. Pour l'Indonésie, les priorités sont claires : préserver et mettre à profit les nombreux progrès importants réalisés tout au long des travaux de la FISNUA et veiller à ce que les intérêts de la population civile, notamment les femmes et les enfants, soient pris en compte.

Dans ce contexte, nous voyons tout l'intérêt de la proposition du Secrétaire général de reconfigurer la FISNUA afin de relancer le processus politique. Ma délégation souligne que, pour qu'une telle reconfiguration soit efficace, il faut rallier l'appui du Soudan et du Soudan du Sud tout en tenant compte des vues des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

L'Indonésie a des soldats de la paix sur le terrain au sein de la FISNUA et continuera de contribuer davantage si nécessaire. Nous continuerons d'appuyer le renouvellement du mandat de la FISNUA et sommes prêts à contribuer au débat de manière constructive. Mon pays tient également à féliciter tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que leurs partenaires, qui fournissent une assistance humanitaire et une aide au relèvement aux personnes dans le besoin à Abyei.

Je voudrais terminer en exprimant nos condoléances à la FISNUA et au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour la perte de trois soldats de la paix éthiopiens qui ont péri dans un tragique accident d'hélicoptère en février. Que les frères exceptionnels que nous avons perdus ce jour-là reposent en paix, et nous continuerons à honorer leur contribution à la paix et à la sécurité. Ma délégation réaffirme son appui de longue date au Soudan et au Soudan du Sud dans leur recherche d'une solution pacifique aux questions en suspens, notamment par leur participation à la FISNUA.

Au fait, Monsieur le Président, merci beaucoup pour le sablier rempli de sables mouvants.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Indonésie a fait sa déclaration en moins de cinq minutes et demie, et je l'en remercie.

M^{me} Gueguen (France) : C'est un plaisir d'accueillir M. Parfait Onanga-Anyanga à la table du Conseil dans ses nouvelles fonctions d'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique. Je lui souhaite plein succès dans sa mission d'accompagnement des efforts de paix dans un contexte de profonds changements dans la région et dont j'espère qu'elle conduira à une paix durable et à

des conditions de vie meilleures et plus justes pour tous. Je le remercie ainsi que le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, pour leurs exposés comme toujours précis et éclairants.

Je vais revenir brièvement sur deux points d'attention particulière pour ma délégation.

Le premier point, c'est que le processus politique malheureusement n'avance pas suffisamment. La France regrette l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de 2011 sur la zone d'Abyei, comme l'ont rappelé nos deux intervenants. Dans son dernier rapport (S/2019/319), le Secrétaire général appelle les parties à relancer le processus politique, afin que la question d'Abyei ne rejoigne pas la longue liste des conflits gelés. Nous partageons cette inquiétude et appelons les parties à mettre en œuvre sans tarder leurs engagements.

Nous le savons tous, la seule présence de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) ne suffira pas à régler la question d'Abyei. Seul l'engagement sincère et déterminé des deux parties à régler leurs différends, bien sûr avec le soutien de l'Union africaine et celui des Nations Unies, permettra d'avancer vers une solution durable. À cette fin, la mise en place du service de police d'Abyei et la réunion du Comité mixte de contrôle constituent des étapes indispensables à atteindre. Je souhaiterais à cet égard poser une question à nos intervenants sur les perspectives sur ce point. Le statu quo politique n'est pas une fatalité. Nous avons vu ces derniers mois que l'attention exigeante du Conseil avait permis d'obtenir des avancées encourageantes sur la démarcation de la frontière. Les évolutions politiques au Soudan représentent une opportunité à saisir pour inciter les parties à relancer le processus politique entre elles.

Le deuxième point d'attention concerne la reconfiguration de la FISNUA qui doit se poursuivre. Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans sa lettre du 20 août dernier (S/2018/778) et dans son dernier rapport donnent une bonne base pour reconfigurer la mission. La France est favorable à un renforcement supplémentaire de la composante police de la FISNUA pour faire face au défi de la criminalité, notamment sur le marché d'Amiet. Ces forces de police ont également vocation à prévenir l'escalade des tensions intercommunautaires que l'on observe, et qui bien souvent s'enracinent dans le vol de bétail. Je regrette à cet égard que l'unité de police jordanienne, qui devait être déployée, n'ait pas pu l'être faute de

délivrance de visas. La France appelle les autorités soudanaises à tout faire pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 2445 (2018) dans les meilleurs délais.

Nous pensons qu'il est également important de renforcer la composante civile de la mission, en déployant une section politique et en nommant un civil au poste d'adjoint au chef de mission. Un tel changement permettrait à la FISNUA de mieux prévenir les conflits locaux et de renforcer la coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. La France est en effet favorable à ce que la FISNUA soutienne plus activement le processus politique, sans se substituer au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, qui a tout notre soutien. Nous sommes également favorables à un ajustement des effectifs militaires et nous pensons qu'une baisse modérée des effectifs globaux peut être envisagée sans nuire à l'efficacité de la mission.

Je voudrais, pour conclure, saluer le travail des troupes éthiopiennes, qui permettent, au quotidien, de stabiliser la situation à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Lacroix et M. Onanga-Anyanga pour leurs exposés.

Nous nous félicitons du calme relatif qui règne dans la zone d'Abyei, même si nous sommes préoccupés par les incidents sporadiques de violences intercommunautaires, la présence d'éléments armés et l'abondance des armes légères et de petit calibre, ainsi que par la criminalité croissante engendrée par la situation économique difficile. Nous espérons que ces événements ne porteront pas atteinte au calme actuel, pour lequel nous pensons que la présence de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) demeure cruciale.

Nous partageons également le sentiment de frustration que suscite l'absence de progrès dans la mise en œuvre des engagements pris par les parties dans l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et la préoccupation du Secrétaire général devant l'intensification du discours politique sur l'appropriation de la zone d'Abyei. Nous espérons que ces événements ne s'intensifieront pas et que les communautés ngok dinka et misseriya et leurs dirigeants resteront fermement attachés à la coexistence pacifique et ne seront pas découragés par les éléments qui tentent de perturber le

processus. Nous appelons le Soudan et le Soudan du Sud à continuer de tirer parti des progrès positifs réalisés jusqu'à présent. À cet égard, nous félicitons le Soudan et le Soudan du Sud d'avoir rétabli les opérations pétrolières conjointes.

Toutefois, malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire. Le territoire contesté entre les deux pays ne doit pas devenir un autre conflit insoluble. Le processus politique doit se poursuivre et un accord être conclu pour améliorer les conditions de vie des habitants de la zone – une population dont les besoins humanitaires augmentent, dont quelque 200 000 personnes en situation de vulnérabilité.

Le temps presse, surtout dans le cadre du processus de reconfiguration en cours de la FISNUA. Sans un plan de paix durable et le départ éventuel des forces des Nations Unies, les risques d'une résurgence du conflit sont très élevés. Si nous prenons l'histoire comme indicateur, nous savons qu'un nouveau conflit entre les deux parties pourrait avoir des résultats dévastateurs. Nous espérons également que la dynamique actuelle à Khartoum n'aura pas d'incidence négative sur Abyei. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour mettre en place un processus de transition consensuel et dirigé par des civils au Soudan.

En ce qui concerne la reconfiguration de la FISNUA, nous nous félicitons de l'augmentation du nombre d'éléments de police et de la proposition visant à renforcer l'appui politique, ce qui, en bref, contribuera à réduire le niveau croissant de criminalité, à gérer efficacement les relations intercommunautaires et, en général, à maintenir la paix dans la zone.

Un autre aspect particulièrement important que nous voudrions souligner est l'engagement de la FISNUA à accroître le nombre de femmes dans la mission, comme le montre le déploiement d'une conseillère pour la protection des femmes et des enfants dans la zone d'Abyei et la participation de femmes dirigeantes des communautés misseriya et ngok dinka aux initiatives relatives au genre et aux droits des femmes. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de la tenue de divers séminaires sur la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, l'accent étant mis en particulier sur le rôle des femmes en tant qu'agents de la paix et sur l'autonomisation des femmes pour qu'elles jouent un rôle plus actif dans les mécanismes communautaires de règlement des conflits.

Un autre élément frontalier indéniablement essentiel est la nécessité de remplir le mandat de la FISNUA en matière de protection des civils et de maintien de la paix dans la zone. Nous sommes optimistes quant aux derniers progrès accomplis dans la mise en œuvre de cinq des paramètres établis, notamment l'autorisation de patrouilles aériennes et terrestres dans les zones frontalières, la création de deux bases d'opérations, les activités de sensibilisation des communautés, la tenue de réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et la démilitarisation des zones frontalières. Nous nous félicitons tout particulièrement que la Commission frontalière mixte et le Comité mixte de démarcation aient recommencé à se réunir.

En conclusion, la présence de la FISNUA et son appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ont contribué à la stabilité de la zone d'Abyei, et notamment au rapprochement entre Djouba et Khartoum, et entre les Misseriya et les Ngok Dinka. Toutefois, pour que ce rapprochement soit durable, le Soudan et le Soudan du Sud doivent absolument faire plus, dès que possible, pour honorer leurs engagements, et nous, au Conseil, nous devons continuer à rechercher les moyens de rendre les opérations de la FISNUA plus efficaces. En fin de compte, c'est la conjonction de ces deux éléments qui permettra à la FISNUA de continuer à fonctionner avec succès.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et de l'exposé très complet de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix. Nous saluons également la présence de M. Parfait Onanga-Anyanga, au titre de ses nouvelles fonctions d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, et nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts.

Nous voudrions commencer par souligner le rôle stabilisateur joué par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) dans la zone et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Sa présence à des endroits stratégiques et son rôle proactif de médiateur entre les communautés lui ont permis de répondre efficacement aux violences dans ces zones. Nous considérons tout aussi important l'appui fourni par la mission au renforcement des capacités dans des domaines fondamentaux tels que le maintien de l'ordre public, l'état de droit et l'égalité des sexes. À cet égard, nous estimons que l'inclusion de femmes dans les comités locaux de protection est très utile.

En ce qui concerne l'ordre public, nous réaffirmons qu'il est urgent de constituer le Service de police d' Abyei. Nous demandons au Gouvernement sud-soudanais de continuer à planifier conjointement la mise en place de cette force et au Gouvernement soudanais d'accélérer la délivrance des visas au personnel de police de la FISNUA afin qu'il puisse contribuer à la restauration complète de l'état de droit à Abyei le plus rapidement possible.

Par ailleurs, nous notons avec préoccupation que l'inflation et la crise économique au Soudan et au Soudan du Sud ont aggravé la situation humanitaire à Abyei. Nous saluons les efforts déployés par le personnel humanitaire pour faire face à cette situation, notamment grâce à l'aide alimentaire, aux services de santé, au renforcement des capacités et à des activités éducatives. Nous espérons que la coopération internationale pourra continuer à fournir les ressources nécessaires aux projets de développement et à la mise en place de services de base adéquats.

Nous nous félicitons des avancées réalisées par les deux Gouvernements en ce qui concerne la démarcation de la frontière. Toutefois, nous sommes préoccupés qu'il n'y ait eu aucun progrès sur plusieurs questions clés telles que l'achèvement du retrait des forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de la mise en place définitive des couloirs de passage de la frontière, ainsi que l'établissement de bureaux des douanes et des migrations.

Nous comptons sur les Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour tirer parti de l'évolution récente de la situation dans la région et prendre des mesures concrètes en vue du règlement de la question du statut d' Abyei et de la pleine démarcation de la frontière commune. Dans ce contexte, nous redisons notre appui aux recommandations du Secrétaire général concernant l'amélioration de la composante civile de la mission en vue d'une coopération plus harmonieuse avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Nous estimons que la question d' Abyei ne peut être indéfiniment remise à plus tard. L'instauration d'une paix durable suppose que le processus politique continue d'aller de l'avant au sein du Comité mixte de contrôle d' Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

Je voudrais conclure en formant l'espoir que, en dépit des circonstances difficiles, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais seront en mesure de réaliser conjointement des progrès qui permettront de régler la

question du statut d' Abyei et de déterminer la frontière commune. Il importe que le Conseil continue d'appuyer les parties et que la présence de la FISNUA dans la zone d' Abyei soit maintenue, que son mandat soit adapté aux réalités sur le terrain et que les espaces nécessaires soient créés pour une solution politique viable au conflit.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter bon retour au Conseil de sécurité à l'Envoyé spécial Onanga-Anyanga. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui sur ce dossier très important.

Je pense que nous convenons tous qu'il s'agit d'une question très complexe. Il me semble également intéressant de débattre de cette question en ce moment précis, compte tenu des bouleversements majeurs intervenus au Soudan, auxquels l'Envoyé spécial a fait allusion. Nous partageons son point de vue selon lequel il est absolument vital que les autorités soudanaises et le Gouvernement du Soudan du Sud continuent de coopérer, malgré ce qui se passe sur place, et appliquent les accords qu'ils ont passés en ce qui concerne la frontière.

Je souscris également pleinement à l'analyse faite aujourd'hui par nos deux intervenants quant aux développements survenus récemment. Il y a beaucoup à se féliciter ces six derniers mois. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est restée calme à Abyei, malgré quelques violences sporadiques. Il y a lieu aussi de se féliciter de l'amélioration de la coopération entre le Gouvernement sud-soudanais et les autorités soudanaises, ainsi que des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Toutefois, nous continuons de nourrir deux préoccupations majeures.

Premièrement, nous partageons les préoccupations exprimées aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint Lacroix au sujet des tensions intercommunautaires, qui sont exacerbées par les déclarations politiques et la criminalité. Cela reste le plus grand défi pour la stabilité, et nous pensons que l'appui de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) aux efforts de médiation locale, aux comités de protection locaux et aux initiatives judiciaires demeure absolument vital, de même que le déploiement complet des moyens de police de la FISNUA. Sur cette question, comme le Koweït et les États-Unis, nous restons très préoccupés par les retards dans la délivrance des visas pour le personnel clef, en particulier la délégation jordanienne qui doit effectuer une mission de reconnaissance

technique. Nous exhortons les autorités soudanaises à délivrer ces visas sans délai. Je voudrais demander à notre collègue soudanais d'informer le Conseil de l'évolution de la situation concernant la délivrance de ces visas durant son intervention.

Notre deuxième préoccupation est liée à la question soulevée par l'Ambassadeur du Pérou, autrement dit à la situation humanitaire à Abyei qui, comme il l'a dit, est le résultat à la fois de l'inflation galopante et de la crise économique dans les deux pays. Le Royaume-Uni fournit cette année une aide humanitaire d'urgence de 40 millions de dollars pour aider les communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées du Soudan à satisfaire leurs besoins alimentaires et sanitaires élémentaires. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à apporter leur concours à cet égard.

Enfin, en ce qui concerne la question du prochain renouvellement du mandat de la FISNUA, nous saluons le travail réellement très important qu'accomplit la mission sur le terrain, en particulier en matière de médiation entre les différentes parties. Nous appuyons donc la recommandation de renouveler le mandat pour six mois. Nous partageons toutefois l'avis des membres du Conseil qui ont estimé qu'elle devait s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain. C'est pourquoi nous appuyons également la recommandation visant à renforcer la composante civile de la mission afin qu'elle puisse fournir un appui plus efficace à la Commission de l'Union africaine et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier vivement le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et également l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, M. Parfait Onanga-Anyanga, pour leurs présentations très éclairantes.

Nous sommes conscients de l'actualité politique au Soudan et la question d'Abyei ne peut en être isolée. La Belgique continue à suivre les développements de très près et nous encourageons les parties à continuer le dialogue pour trouver une solution qui rende le pouvoir à une autorité politique de transition dirigée par des civils, conformément à la volonté du peuple du Soudan.

Nous nous félicitons que la situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei soit demeurée relativement calme. Elle n'en reste pas moins tendue et imprévisible, en raison des défis qui restent à relever sur les fronts politique, humanitaire et économique. La

situation peut se détériorer rapidement et dans ce cas, avoir des conséquences inacceptables pour les civils. Par conséquent, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général quant au fait que le maintien de la présence de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) demeure crucial. Je souhaite souligner deux points : la nécessité d'une solution politique et le rôle de la FISNUA à cet égard.

Le Conseil est engagé de longue date en faveur de la paix et de la sécurité dans la région d'Abyei et doit continuer à jouer un rôle dans la prévention de la violence. La stabilité dans la région demeure notre objectif principal. La responsabilité principale de la mise en œuvre des accords de 2011 et de 2012 revient aux Gouvernements des deux pays. Mais force est de constater qu'aucun progrès n'a été fait dans la tenue des engagements convenus par les parties depuis novembre dernier. Cependant, des propos politiques de plus en plus belliqueux notés par la FISNUA soulignent la nécessité et l'urgence de la redynamisation du dialogue.

Le Conseil de sécurité doit encourager les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à créer rapidement les mécanismes communs, avancer sur la démarcation des frontières et, à plus long terme, élaborer une solution politique qui permette le règlement du statut final de la zone d'Abyei et des autres litiges frontaliers. Nous appelons le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par le Président Mbeki, et la Commission de l'Union africaine à revitaliser leur soutien au dialogue politique entre les parties.

Comme le nom de la mission indique, la FISNUA a été établie comme force intérimaire de sécurité en 2011. L'environnement dans lequel elle opère a évolué depuis lors. D'ici 15 jours, le Conseil devra renouveler le mandat de la mission et une adaptation du mandat à la situation s'impose. Une solution politique durable est nécessaire pour Abyei. Le Conseil doit veiller à ce que le différend entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet d'Abyei et de la région frontalière ne devienne un autre conflit gelé.

Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général, en particulier celle consistant à renforcer la composante civile à la mission – ce qui a été également mentionné par ma collègue française –, en vue de faciliter la redynamisation du processus politique pour pouvoir élaborer une stratégie de sortie éventuelle.

Le Conseil devrait aussi considérer comment adapter les composantes militaire et policières de la mission pour répondre effectivement au défi de la hausse de la criminalité dans la région, en l'absence de forces de sécurité nationales. Nous appelons les parties à faciliter les opérations de la mission, y compris la délivrance des visas.

J'aimerais conclure en répétant qu'il n'existe pas d'autre option que le dialogue pour résoudre la question d'Abyei. La présence de la FISNUA reste cruciale pour la stabilité de la région, mais elle ne peut pas se substituer au rôle de l'État. Seul un règlement politique pourra permettre de remédier aux causes du conflit et assurer la stabilité à long terme tant du Soudan que du Soudan du Sud. Le Conseil doit donc veiller à ce que la mission dispose de ressources nécessaires pour apporter son appui en vue de la réalisation de cet objectif primordial.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Jean-Pierre Lacroix et M. Parfait Onanga-Anyanga pour leurs présentations sur l'évolution de la situation à Abyei, l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Leurs constats et recommandations, dont nous saluons la pertinence, appellent de la part de ma délégation des observations sur les plans sécuritaire, politique, humanitaire ainsi que sur le mandat de la FISNUA.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, ma délégation note avec préoccupation la persistance des actes de criminalité et des violences intercommunautaires, en dépit de la relative stabilité qui prévaut dans la zone d'Abyei. Elle salue à cet égard le rôle stabilisateur de la FISNUA et l'engagement des leaders communautaires à privilégier le dialogue comme mode de règlement de leurs différends. Il s'agit là d'un bel exemple d'inclusion des populations locales dans les efforts de construction de la paix et de renforcement de la coexistence pacifique entre les deux communautés vivant dans la zone d'Abyei. Mon pays souscrit entièrement à cette initiative louable et encourage la FISNUA et tous les acteurs concernés à poursuivre dans cette voie.

Ma délégation reste préoccupée par la recrudescence des troubles à l'ordre public, qui justifie la nécessité urgente pour les parties soudanaise et sud-soudanaise de mettre en place conjointement le service de police d'Abyei et de permettre le déploiement rapide des unités de police constituées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux

accords entre les parties. Aussi, la Côte d'Ivoire invite-t-elle toutes les parties à accélérer les procédures de mise en œuvre de ces diligences.

S'agissant de la situation politique, mon pays note avec regret que les parties n'ont pas été en mesure de tirer profit de l'amélioration récente de leurs relations, pour accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de 2011 relatives aux arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité d'Abyei.

Aussi, la Côte d'Ivoire exhorte les parties soudanaise et sud-soudanaise à œuvrer au déploiement rapide d'une administration commune pour la zone d'Abyei, afin de consolider les acquis enregistrés avec l'appui de la FISNUA. Mon pays invite également les communautés locales à s'abstenir de tous les actes susceptibles de compromettre la stabilité actuelle, la conclusion des négociations sur le statut final d'Abyei et les efforts de construction de la résilience.

Sur le plan humanitaire, ma délégation félicite les agences des Nations Unies et les organismes humanitaires qui, en dépit des difficultés rencontrées, déploient des efforts considérables en vue de fournir une assistance multiforme aux populations vivant dans la zone d'Abyei, contribuant ainsi à apporter des réponses aux besoins urgents en matière de santé, d'éducation et de moyens de subsistance des populations vulnérables. Elle est également d'avis que ces efforts méritent la plus grande attention et appellent une mobilisation constante de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité.

Abordant enfin la mise en œuvre du mandat de la FISNUA, la Côte d'Ivoire salue le soutien précieux que cette force intérimaire apporte au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans la stabilisation de la zone d'Abyei, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La décision à l'unanimité du Conseil de proroger le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 octobre 2019 traduit sa reconnaissance des progrès accomplis par les parties, notamment dans la mise en œuvre des mesures comprises au paragraphe 3 de la résolution 2438 (2018). Les parties soudanaise et sud-soudanaise devraient y voir l'exhortation du Conseil à œuvrer davantage pour trouver des solutions durables à leurs différends frontaliers, à travers la mise en œuvre des Accords relatifs à la frontière et l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de ladite frontière.

Autant la Côte d'Ivoire salue le renouvellement du mandat de la FISNUA, autant elle estime que pour optimiser son efficacité et préserver les acquis de huit années de présence à Abyei, il serait souhaitable d'opérer un ajustement de ce mandat afin de refléter les tendances positives observées sur le terrain. Dans cette perspective, elle prend note de l'appel du Secrétaire général en faveur du renforcement du volet politique de la FISNUA, en soutien aux efforts de la Commission de l'Union africaine et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire se félicite du renouvellement du mandat de la FISNUA, à la lumière des recommandations du Secrétaire général et de tous les acteurs intervenant dans le cadre du règlement de la question d'Abyei, notamment le Soudan, le Soudan du Sud, l'Éthiopie et l'Union africaine.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Nous remercions de leurs exposés M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et M. Parfait Onanga-Anyanga, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique. Nous voudrions exprimer notre appui à l'Envoyé spécial dans son nouveau rôle très important.

À l'heure actuelle, la situation dans la région d'Abyei est stable dans l'ensemble. Au cours des six derniers mois, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont renforcé leurs échanges en ce qui concerne la question d'Abyei et ont coopéré activement avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) dans l'exercice de son mandat. Les mécanismes de travail intergouvernementaux tels que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et la Commission frontalière mixte continuent de fonctionner normalement. Cela atteste de la volonté des deux Gouvernements de coopérer pour régler la question d'Abyei, ce dont nous nous félicitons. Dans le même temps, cependant, de nombreux défis demeurent dans la région. Il est important de régler la question comme il se doit pour assurer la stabilité des deux pays et de la région tout entière. Le Conseil de sécurité doit continuer de suivre la situation et d'aider les pays africains à régler les problèmes africains par des solutions africaines.

Les travaux de la prochaine étape devront porter en priorité sur deux aspects spécifiques. Premièrement, nous devons continuer à promouvoir une bonne coopération entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, pour parvenir dans les meilleurs délais à un

règlement politique de la question d'Abyei. Une bonne coopération entre le Soudan et le Soudan du Sud est le préalable indispensable pour trouver une solution politique à la question d'Abyei. Le Conseil doit continuer de respecter pleinement l'appropriation du Soudan et du Soudan du Sud sur cette question, écouter attentivement leurs vues et appuyer les efforts de médiation déployés par les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour promouvoir le renforcement des relations de bon voisinage et de la confiance mutuelle entre les deux Gouvernements. Pour l'heure, la communauté internationale doit aider les deux Gouvernements à collaborer pour mettre en place les institutions administratives, judiciaires et de sécurité publique dans la région, apaiser les tensions entre les différents groupes ethniques et améliorer la sécurité des populations locales.

Deuxièmement, nous devons continuer d'aider la FISNUA à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées, car elle représente une force importante pour maintenir la stabilité dans la zone. La Chine est favorable à la reconduction du mandat de la FISNUA et a pris bonne note des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/319). S'agissant d'une reconfiguration ou d'une autre modification de la mission, le Conseil de sécurité doit écouter attentivement les vues des deux Gouvernements, de l'Union africaine et des pays fournisseurs de contingents. Le Secrétariat doit renforcer la coordination et la communication avec les parties concernées afin de permettre à la force de maintien de la paix de mieux jouer son rôle pour faciliter un règlement approprié de la question. La Chine est toute prête à travailler avec les pays africains et la communauté internationale pour promouvoir un règlement de la question d'Abyei et apporter sa contribution à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à notre tour à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix des informations qu'il nous a présentées sur le règlement de cette question inter-soudanaise et sur les activités de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Nous souhaitons la bienvenue à M. Onanga-Anyanga dans son nouveau rôle d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et le remercions de son exposé.

Nous pensons que des efforts conjoints des deux parties sont indispensables pour promouvoir avec succès un règlement intersoudanais. Les accords bilatéraux conclus en septembre 2012 à Addis-Abeba, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, constituent une bonne base pour la coopération entre Khartoum et Djouba. Nous ne devons pas omettre de souligner que les relations entre les parties soudanaises se sont sensiblement améliorées depuis septembre 2018. La participation effective de Khartoum aux efforts de médiation déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement au profit de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a aidé le peuple sud-soudanais à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le règlement de paix. Nous relayons l'appel lancé par le Secrétaire général pour tirer parti de cette dynamique positive afin de parvenir à un règlement à Abyei également. Nous espérons que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine restera un mécanisme important qui contribuera à la normalisation des relations entre les deux pays.

Nous sommes heureux que la situation à Abyei reste stable. Nous estimons que les efforts de la FISNUA pour entretenir des relations constructives avec les communautés locales sont importants. Les mesures prises par l'ONU pour prévenir les conflits intercommunautaires et instaurer une coopération intercommunautaire sur les questions relatives à l'ordre public et à l'activité économique dans la zone du marché commun d'Amiet méritent tout l'appui possible, car il sera impossible de rétablir la confiance et de parvenir à la réconciliation entre les deux communautés sans lui. Nous déplorons que peu de dispositions de l'accord du 20 juin 2011 soient mises en œuvre. Le vide de pouvoir dans la région se poursuit et le statut démilitarisé d'Abyei même et de la zone tampon à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'est pas respecté. Nous aimerions également que les contacts entre les parties soient plus réguliers.

Nous avons étudié avec attention les données fournies par le Secrétariat sur la mise en œuvre par les parties des indicateurs définis dans la résolution 2438 (2018) pour le plein fonctionnement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Nous notons que Khartoum et Djouba se sont efforcés de les atteindre tout au long de la période à l'examen et ont accompli des progrès importants. Toutefois, nous sommes convaincus que, pour que ces efforts soient couronnés de succès, il ne faut pas uniquement la volonté politique des parties – dont

elles ont fait preuve –, il faut également que les circonstances concrètes et la dynamique sur le terrain y soient propices. À notre avis, le Mécanisme est un maillon essentiel du système de prévention des incidents entre les parties, et lui retirer l'appui de la FISNUA pourrait gravement compromettre les perspectives d'un règlement définitif de la situation autour d'Abyei. C'est pourquoi nous avons appuyé l'adoption par le Conseil de la résolution 2465 (2019), qui proroge le mandat de l'UNISFA afin d'aider le Mécanisme jusqu'au 15 octobre.

Nous avons tous conscience des facteurs qui empêchent Khartoum et Djouba d'accélérer le processus de règlement de la question du statut final d'Abyei. Dans ce contexte, maintenir une présence constante de la FISNUA dans la région demeure crucial et, à cet égard, la Fédération de Russie appuie la proposition du Secrétaire général tendant à proroger de six mois supplémentaires le mandat de la FISNUA. Toutefois, nous estimons que l'examen des propositions du Secrétariat concernant la composante civile de la mission devrait tenir compte des vues de Khartoum et de Djouba, comme le prévoient les principes fondamentaux du maintien de la paix.

M. Elé Ela (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous saluons le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, M. Parfait Onanga-Anyanga, que nous sommes particulièrement heureux de voir assumer ses nouvelles fonctions.

La Guinée équatoriale renouvelle sa gratitude à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies à Abyei (FISNUA) pour le rôle stabilisateur qu'elle joue dans la région d'Abyei grâce à ses efforts constants de communication et de médiation entre les communautés ngok dinka et misseriya. Cela démontre l'engagement de la mission en faveur du bien-être de la population de la région d'Abyei et des zones frontalières. Les rencontres entre le comité mixte pour la paix et les communautés devraient être organisées régulièrement pour toutes les communautés vivant dans la zone, afin de mettre un terme au conflit. Toutefois, nous sommes préoccupés par les questions relatives à l'ordre public, qui sont de plus en plus nombreuses dans la zone. À cet égard, nous encourageons les parties concernées, le Soudan et le Soudan du Sud, à poursuivre les activités de planification conjointe pour l'établissement de la Force de police d'Abyei en délivrant les visas qui permettront d'accroître les effectifs de police de la FISNUA.

L'évolution récente de la situation au Soudan ne saurait être ignorée en ce qui concerne les questions relatives à Abyei, à la FISNUA et au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Nous sommes toujours dans l'incertitude et nous devons suivre de près les faits nouveaux sur le terrain. Nous pensons que l'heure n'est pas à la prise de nouvelles décisions concernant le Soudan et nous devons donner aux nouvelles autorités le temps de faire la preuve de leurs intentions sur toute la gamme des questions pertinentes, y compris, naturellement, sur la question d'Abyei et les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. À l'heure actuelle, les exigences du Conseil de sécurité vis-à-vis du Gouvernement de Khartoum doivent porter principalement sur la prise de mesures visant à garantir la stabilité sur l'ensemble du territoire national et sur le plein respect des accords signés dans le passé, notamment ceux qui concernent le règlement du conflit à Abyei. Dans ce contexte, nous pensons que l'action de la FISNUA est essentielle pour maintenir la stabilité en ces temps de grande incertitude, notamment sa contribution au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. À cet égard, l'adoption de la résolution prorogeant de six mois le mandat de la FISNUA tombe à point nommé. Pour cette même raison, nous pensons que les effectifs de la FISNUA ne doivent pas être revus à la baisse, mais au contraire à la hausse, afin de maintenir et de préserver les acquis déjà obtenus.

Les accords de 2011 demeurent le seul moyen de parvenir à une stabilité durable dans la région et à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Toutes les parties doivent réaffirmer clairement leur attachement à ces accords et s'efforcer de prendre les mesures qui conduiront à la paix et la stabilité dans les meilleurs délais.

Pour terminer, nous remercions tous ceux qui ont rendu possibles les progrès dans la zone d'Abyei, à savoir l'Union africaine, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et les troupes éthiopiennes, qui ont fait preuve d'une détermination remarquable à rechercher la paix et la sécurité dans la zone frontalière. Nous les exhortons à maintenir l'élan et l'esprit de compromis nécessaires à la mise en œuvre des accords signés.

Nous exhortons également le Gouvernement de Khartoum à participer dès que possible à des pourparlers avec le Soudan du Sud et avec les partenaires régionaux, africains et internationaux, en particulier la FISNUA, afin de relever dans les meilleurs délais les défis auxquels

le pays fait face en ce qui concerne Abyei en particulier et ses relations avec le Soudan du Sud en général.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et l'Envoyé spécial Parfait Onanga-Anyanga des informations qu'ils nous ont communiquées aujourd'hui. J'aimerais également de transmettre mes meilleurs vœux à l'Envoyé spécial et l'assurer du plein appui de la Pologne.

Je vais axer ma déclaration sur deux points : la situation actuelle dans la zone d'Abyei et le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Nous prenons acte de la situation sécuritaire relativement stable à Abyei, mais reconnaissons en même temps qu'il reste de nombreux défis à relever sur les plans politique, humanitaire et économique. Nous notons avec regret qu'aucun progrès n'a été accompli dans la mise en œuvre de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, conclu en 2011. Nous craignons que l'absence d'un véritable processus politique entre le Soudan et le Soudan du Sud ne renforce le vide administratif qui existe à Abyei. L'absence d'autorités officielles effectives à Abyei s'est traduite par une application limitée de la loi et un manque de bonne gouvernance et d'état de droit. Elle entrave également la prestation des services de base à la population.

Nous encourageons les autorités soudanaises et sud-soudanaises à mettre à profit le rapprochement entre les deux pays auquel nous avons assisté ces derniers mois et à œuvrer ensemble à une solution durable sur le statut d'Abyei. Dans le même temps, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute activité qui mettrait en péril la paix fragile instaurée à Abyei.

S'agissant des activités de la FISNUA et du renouvellement de son mandat, la Pologne estime que la situation relativement calme à Abyei résulte dans une large mesure du rôle stabilisateur joué par la Force. Nous sommes convaincus que chaque mission de maintien de la paix doit s'adapter à l'évolution des réalités sur le terrain. Cela s'applique également à la FISNUA, qui doit également être en mesure d'adapter ses tâches à la situation actuelle à Abyei.

L'année dernière, nous avons voté pour le nouveau mandat de la FISNUA, qui renforce la composante Police de la mission en réponse à la faiblesse de l'état de droit dans la zone d'Abyei. Aujourd'hui, cependant,

nous constatons avec regret que l'augmentation du personnel de police est encore en attente et appelons les autorités soudanaises à faciliter la reconfiguration de la mission. Dans le même temps, nous nous félicitons des progrès accomplis par le Soudan et le Soudan du Sud dans la mise en œuvre des critères fixés par le Conseil de sécurité en ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Pour ce qui est du mandat de la FISNUA, nous sommes favorables à son renouvellement pour une nouvelle période de six mois. Nous convenons avec le Secrétaire général que la FISNUA doit être en mesure de participer à la recherche d'une solution politique à Abyei, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à renforcer la position politique de la mission et à accroître sa capacité d'appuyer un processus politique dans la zone d'Abyei.

Je voudrais terminer en soulignant que pour régler la question d'Abyei, le Soudan et le Soudan du Sud n'ont pas d'autre option que le dialogue, notamment le dialogue intercommunautaire et la réconciliation, conjugué à un processus politique authentique et inclusif qui implique les femmes et les jeunes.

La présence de la FISNUA reste essentielle pour la stabilité d'Abyei, mais elle ne peut se substituer au rôle de l'État. La Pologne estime que le Conseil de sécurité doit rester uni sur cette question et appuyer tous les efforts visant à régler durablement la question du statut d'Abyei.

M^{me} Sabelo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres délégations pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, ainsi que nos intervenants de leurs exposés détaillés. Nous tenons également à féliciter M. Onanga-Anyanga de son nouveau rôle d'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique.

Je voudrais limiter mon intervention à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), au statut d'Abyei et à la situation humanitaire.

En ce qui concerne la FISNUA, l'Afrique du Sud se félicite du rôle qu'elle a joué dans l'amélioration des relations intercommunautaires grâce à son engagement proactif auprès des communautés, en particulier dans les zones de tension, ainsi que des efforts qu'elle a déployés pour appuyer le dialogue local entre les communautés

ngok dinka et misseriya. Nous notons toutefois avec préoccupation que la violence intercommunautaire persiste et que, bien que la menace militaire qui pèse actuellement sur la région d'Abyei reste limitée, la présence de groupes armés risque d'attiser les tensions entre les communautés.

L'Afrique du Sud tient à rappeler aux parties que la résolution 1990 (2011) stipule que la zone d'Abyei doit être démilitarisée, seules les forces de la FISNUA et du Service de police d'Abyei devant y être présentes. En l'absence d'un service de police d'Abyei, l'ONU doit continuer de conseiller et d'encadrer les comités de protection de la population en matière de maintien de l'ordre public.

Dans la perspective des discussions à venir sur le renouvellement du mandat de la FISNUA, l'Afrique du Sud souligne que la prorogation du mandat doit tenir compte de l'évolution de la situation politique au Soudan et des transitions en cours dans ce pays. Par conséquent, nous devons également nous garder de prendre des décisions qui pourraient aggraver l'environnement politique actuel. En outre, nous devons veiller à ce que la mission soit adaptée à son objectif.

L'Afrique du Sud appuie les recommandations du Secrétaire général tendant à maintenir la présence de la FISNUA dans la zone d'Abyei et au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui demeure indispensable pour pérenniser la stabilité réalisée jusqu'ici. De même, il est impératif que la mission continue d'aider les deux Gouvernements et l'Union africaine à trouver une solution politique à cette impasse.

Abyei est une question épineuse pour les deux pays depuis de nombreuses années. Nous saluons et reconnaissons les progrès qui ont été accomplis au regard des critères établis, mais nous savons aussi qu'Abyei demeure la seule zone qui pourrait réduire à néant une grande partie des progrès satisfaisants réalisés par les deux pays. À cet égard, nous devons mettre à profit l'environnement politique actuel pour recalibrer et redoubler d'efforts afin de régler toutes les questions en suspens et instaurer une paix durable.

Nous nous félicitons des réunions de la Commission frontalière mixte entre les deux pays, qui constituent un pas dans la bonne direction et une nouvelle étape sur la voie du règlement du statut final d'Abyei.

Par ailleurs, la stabilisation d'Abyei demeure essentielle, non seulement pour le Soudan du Sud et le Soudan, mais aussi pour la région et les États voisins. C'est pourquoi nous devons continuer d'encourager la mise en œuvre de tous les accords pertinents, ce qui permettra à terme de parvenir au règlement définitif du statut d'Abyei et de toutes les questions en suspens.

Enfin, sur le plan humanitaire, nous nous félicitons de l'action menée par la FISNUA, qui s'efforce de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en apportant un appui logistique. Nous saluons également les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui continuent de mettre en œuvre des programmes d'assistance indispensables à plus de 180 000 personnes dans la région d'Abyei et les États voisins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Avant d'évoquer la zone d'Abyei et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), je voudrais faire ce que notre collègue de l'Afrique du Sud a suggéré, à savoir examiner l'environnement politique qui prévaut actuellement à Abyei. En ce qui concerne le Soudan, nous suivons les événements de très près. Nous voyons que le peuple soudanais défend pacifiquement et avec détermination ses revendications légitimes. L'Allemagne se fait l'écho de ce que l'Union africaine et la Haute Représentante de l'Union européenne, M^{me} Mogherini, ont déclaré en appelant au transfert rapide à un gouvernement de transition dirigé par des civils. Je ne peux que me faire l'écho de ce qu'a dit M. Onanga-Anyanga au sujet du fait que les progrès réalisés jusqu'ici ne doivent pas être perdus.

S'agissant du Soudan du Sud, le processus de paix est à la croisée des chemins. La date du 12 mai approche. Des questions essentielles concernant les dispositions de sécurité et les frontières n'ont pas encore été résolues. L'Allemagne appelle les dirigeants sud-soudanais à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le Gouvernement provisoire d'union nationale soit mis en place rapidement.

S'agissant de la FISNUA, je voudrais tout d'abord rendre hommage à l'ensemble de son personnel et aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui participent activement à la mission, en particulier l'Éthiopie. J'exprime mes condoléances aux familles des

trois soldats de la paix qui ont perdu la vie. La FISNUA continue de jouer un rôle crucial dans la stabilisation d'Abyei tant qu'il n'y aura pas de règlement politique et qu'il n'y aura pas de structures gouvernementales pour remédier à l'absence de développement socioéconomique, à la criminalité et à un accès accru aux armes légères.

En ce qui concerne son nouveau mandat, nous pensons que la FISNUA doit être équipée pour pouvoir s'en acquitter et relever les défis que je viens de décrire.

Nous souscrivons aux recommandations du Secrétaire général. La FISNUA doit s'attaquer au taux de criminalité et appuyer le processus de paix, la médiation et le dialogue au niveau communautaire. Ma collègue de l'Afrique du Sud vient de parler de communautés spécifiques. La FISNUA a pour obligation d'essayer d'apporter son aide. Elle doit également apporter son appui à la Commission de l'Union africaine, au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et aux deux parties.

Je voudrais me faire l'écho de ce que la moitié des membres du Conseil de sécurité ont dit au sujet du renforcement de la composante police. J'exhorte le Soudan à délivrer des visas sans délai. Comme l'a demandé mon collègue du Royaume-Uni, dans sa déclaration, le représentant du Soudan pourrait peut-être aborder cette question et s'engager à ce que les visas soient enfin délivrés.

Nous devons renforcer la composante civile de la mission et appuyer la réconciliation au niveau communautaire, comme je l'ai mentionné plus tôt, mais, bien sûr, la mission a besoin de personnel pour cela. Nous voudrions également souligner la nécessité de renforcer la composante de surveillance des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la violence sexuelle et sexiste et la lutte contre ce fléau, ainsi que le combat contre l'impunité et l'application de l'esprit et de la lettre de la résolution 2467 (2019).

En conclusion, la communauté internationale ne peut pas résoudre les problèmes à la place du Soudan et du Soudan du Sud. C'est aux pays eux-mêmes de s'y attacher. Nous avons besoin d'échéanciers. Nous appelons les parties à reprendre les réunions régulières du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Nous demandons également instamment que les consultations sur Abyei au niveau ministériel reprennent dès que possible.

Enfin, l'Allemagne souligne et estime qu'il est essentiel d'assurer la participation pleine et entière des femmes à toutes les étapes du processus politique et de consolidation de la paix à Abyei, ainsi que dans d'autres conflits. Elles peuvent compter sur le soutien de l'Allemagne à ces efforts.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de m'adresser au Conseil. Je remercie M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de son exposé. Je souhaite également la bienvenue à M. Onanga-Anyanga, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique. Je tiens à lui exprimer la reconnaissance de mon pays pour son travail, et nous sommes prêts à coopérer et à coordonner nos efforts avec lui.

Tout d'abord, je réaffirme que le Gouvernement de mon pays est attaché à tous les accords signés avec la République sœur du Soudan du Sud, au premier rang desquels l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei conclu le 20 juin 2011, ainsi que l'Accord de coopération entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud, signé le 27 septembre 2012.

Je voudrais à cette occasion insister sur le caractère central de l'Accord de juin 2011, qui est considéré comme la pierre angulaire de toutes les dispositions concernant la question d'Abyei, y compris le déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Les deux parties à l'accord sont convenues que l'accord de 2011 resterait en vigueur jusqu'à ce que le statut final d'Abyei ait été réglé. Les deux parties ont aussi convenu qu'aucune modification ne doit être apportée au mandat de la FISNUA sans l'accord préalable des trois parties que sont le Soudan, le Soudan du Sud et l'Éthiopie, seul pays fournisseur de contingents à la FISNUA.

Je réaffirme également que la question d'Abyei doit être examinée dans le cadre général des relations entre le Soudan et la République du Soudan du Sud. À cet égard, ma délégation se réfère aux progrès accomplis récemment dans les relations entre les deux pays, en particulier après que le Soudan a accueilli

les négociations de paix sur le Soudan du Sud. Cela a conduit, comme le Conseil le sait, à la signature en septembre 2018 de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui a contribué à améliorer la coopération et la coordination entre les deux pays et à l'application des dispositions du mandat de la FISNUA.

Nous espérons que cette coopération se poursuivra, puisque le 11 avril, le Soudan est entré dans une nouvelle ère afin de mettre en œuvre toutes les dispositions de l'accord de juin 2011, qui est le principal accord conduisant au statut final d'Abyei. Il met en place les institutions d'Abyei, à savoir une administration conjointe pour Abyei, un conseil législatif conjoint et une police conjointe. Je suis sûr que les membres du Conseil conviendront que ces institutions sont indispensables pour gérer la zone, fournir les services dont la population a besoin, promouvoir la coexistence pacifique entre les divers éléments de la société et garantir les conditions voulues pour régler la question du statut final d'Abyei d'une manière qui réponde aux aspirations de toutes les parties prenantes et soit acceptable pour toutes les parties.

Il va sans dire que le Protocole d'Abyei, qui fait partie intégrante de l'Accord de paix global de 2005, est la pierre angulaire reconnue par le Conseil de sécurité. Le Protocole stipule explicitement qu'Abyei fait partie intégrante du territoire du Soudan. C'est un fait historique. Il est donc impossible de revoir les arrangements fondés sur l'Accord de paix global sans reconnaître pleinement ce fait.

Pour terminer, je voudrais une fois encore remercier tous nos partenaires, amis et frères de la République du Soudan du Sud, qui ont travaillé de bonne foi pour renforcer la paix et la stabilité, et leur exprimer ma gratitude.

Nous voudrions également remercier ceux qui s'efforcent de faciliter le travail de la FISNUA, en particulier le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Nous remercions également tout le personnel de la FISNUA. Nous réaffirmons la détermination du Soudan à continuer de travailler avec la FISNUA afin qu'elle puisse s'acquitter de toutes ses tâches sans problème.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Soudan du Sud.

M^{me} Adeng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens une nouvelle fois à vous remercier, Monsieur le Président, de nous permettre de prendre la parole devant le Conseil sous votre présidence durant le mois d'avril. Au nom du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, je voudrais remercier le Conseil d'avoir organisé cette séance d'information sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Nous tenons à saluer la présence de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et de M. Parfait Onanga-Anyanga, Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique.

Le Gouvernement sud-soudanais apprécie à sa juste valeur le travail diligent de la FISNUA, et les Gouvernements de nos deux pays se sont montrés volontaristes dans leurs efforts pour instaurer une paix durable entre nos deux pays. Nous avons bon espoir que le processus engagé par les pays frères pour régler la question d'Abyei se poursuivra, ce qui permettra de créer un environnement propice au règlement de la question du statut final d'Abyei, qui, comme indiqué dans l'Accord de paix global, doit être décidé par référendum par la population d'Abyei.

Pour ce qui est du déploiement des contingents, il est primordial de consulter les parties et d'obtenir leur consentement avant et pendant tout déploiement, conformément aux principes qui régissent les opérations de maintien de la paix.

Nous tenons à assurer au Conseil que le Gouvernement sud-soudanais demeure attaché à la mise en œuvre intégrale de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, de septembre 2018, ainsi qu'à l'accord signé entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Nous voulons saluer et remercier le général Gebre Adhana Woldezgu, Chef de la Mission et commandant de la Force sortant, pour les efforts acharnés qu'il a déployés afin de maintenir la paix et la stabilité dans la région d'Abyei.

Pour terminer, nous voudrions une fois encore assurer au Conseil que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Gouvernement de la République du Soudan sont très attachés à la mise en œuvre du mandat. Nous demandons donc le soutien continu du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Je voudrais demander moi aussi au représentant du Soudan s'il peut répondre à la question qui lui a été posée par plusieurs délégations autour de cette table au sujet des visas, en particulier pour le personnel de police.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Les membres du Conseil savent qu'en ce qui concerne la résolution 1990 (2011), elle-même précédée par l'accord de juin 2011 sur les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, nous avons pu, par l'entremise du Conseil, nous entendre sur une institution importante pour la région d'Abyei, à savoir le Service de police d'Abyei. Nous n'ignorons pas bien entendu que le Conseil a adopté la résolution 2438 (2018), en vertu de laquelle les effectifs de la composante Police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) devaient être renforcés. Cette augmentation suppose toute une série de mesures et de consultations afin d'éviter de compromettre les accords qui ont été signés entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Le Conseil, et avant lui l'Union africaine, a déclaré que la mise en place des mécanismes et institutions essentiels pour Abyei était la seule voie à suivre pour définir le statut final d'Abyei. Les autorités soudanaises compétentes sont en train de prendre les mesures nécessaires pour créer les conditions propices à l'examen des demandes de visas faites pour le personnel de police, conformément à la résolution du Conseil. Toutefois nous avons besoin de davantage de temps. Nous espérons que le Conseil comprendra la situation et nous accordera plus de temps afin que nous puissions prendre les mesures voulues pour éviter toute incidence négative sur le terrain. Il faut également tenir compte du fait que la situation est en train de changer au Soudan et que ces changements ont bien sûr eu un impact sur toutes les institutions de l'État qui tentent de faire en sorte que les conditions propices au travail de la FISNUA à Abyei soient réunies.

La délivrance de visas pour la composante Police à Abyei est donc en cours d'examen au sein des institutions soudanaises compétentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Soudan de ces précisions.

Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur la liste des orateurs. J'invite à présent les membres du Conseil

pour poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 35.